Concours photo Journée des Doctorants 2023

Thème : Ma vie de chercheur

# ARTICLE 1 – CONTEXTE DU CONCOURS

A l’occasion de la Journée des Doctorants 2023, nous avons le plaisir d’organiser un concours photo ouvert à tous les membres du laboratoire Chrono-Environnement. L’objectif est de valoriser, de façon divertissante, les recherches menées au sein de l’établissement.

# ARTICLE 2 – THEME RETENU

Le thème retenu est « **Ma vie de chercheur** ». En d’autres termes, il s’agit de partager votre vie en recherche : photo de terrain, travail en laboratoire (travail de paillasse, travail à l’ordinateur …), sites d’étude, paysages vus lors de vos terrains, observation de la biodiversité…

# ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux membres du laboratoire Chrono-Environnement uniquement. Toute photo doit être **accompagnée d’un titre et d’une brève légende**, à indiquer dans le mail lors de l’envoi. Les retouches (luminosité, contraste, balance des blancs…) sont autorisées mais les photomontages sont interdits.

Les photos doivent être **transmises par mail à Milva Druguet Dayras (**[**milva.druguet\_dayras@univ-fcomte.fr**](mailto:milva.druguet_dayras@univ-fcomte.fr)**), avec mention du titre, de la légende et, en pièce jointe, et le règlement signé.**

# ARTICLE 4 – CONDITIONS TECHNIQUES

L’envoi des fichiers numériques s’effectue directement par mail ou par un serveur de gros fichiers (Drive, Cloud, DropBox,WeTransfer...) à l’adresse de contact indiquée dans l’art. 3. Les fichiers acceptés sont les jpg, png et tif.

La résolution de l’image devra permettre **une impression en format A4** (3508 x 2480 pixels minimum). Pour toute information technique complémentaire, contactez les organisateurs.

# ARTICLE 5 – DATE LIMITE DE PARTICIPATION

La date limite des envois est fixée au **20 février 2023 à minuit**, la date et l’horaire de réception du mail faisant foi.

# ARTICLE 6 – CESSION DES DROITS D’UTILISATION AU LABORATOIRE

Les participants autorisent le laboratoire Chrono-Environnement à publier leurs photos sur le site internet et les réseaux sociaux du laboratoire, avec mention des droits d’auteur.

# ARTICLE 7 – DROITS D’IMAGE

Si d’autres personnes apparaissent sur la photo, merci de bien vouloir nous transmettre un mail de la part de chacun des figurants, confirmant qu’ils acceptent la diffusion de la photo.

# ARTICLE 8 – JURY & SÉLECTION

Les meilleures photographies seront sélectionnées par le jury de la JDD, et les trois photos coups de cœur seront récompensées par un prix.

# ARTICLE 9 – RECOURS

La participation au concours implique l’acceptation de l’ensemble du règlement. En cas de litige ou de doute sur la qualité et l’origine de la photographie, les organisateurs de la JDD se réservent le droit de ne pas retenir un participant.

□ J’accepte de céder mes droits d’auteur au laboratoire Chrono-Environnement et, de fait, j’autorise le laboratoire à partager ma photo sur son site internet et/ou sur ses réseaux sociaux.

□ Je confirme avoir pris connaissance de l’ensemble du règlement.

Date et signature